

REGLEMENT TRAIL DES BULLES 2018

ART. 1- ORGANISATION

Les courses natures sous la dénomination « Trail des Bulles » qui se dérouleront le samedi 6 et le dimanche 7 octobre 2018 sont organisées par l'association Team Trail Touraine, siège social : 15 rue du docteur Héron à TOURS.

Mail : teamtrailtouraine@gmail.com Site internet : <http://teamtrailtouraine.blogspot.fr/>

Inscrites au calendrier des courses pédestres hors stade de l'Indre & Loire, ces courses ont fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture de Tours.
Ce ne sont pas des épreuves classantes, ni qualificatives.

Organisation :

- Laurent GUERILLON (Président)
- Gilles HUSSON (Trésorier)
- l'association « Team Trail Touraine » associée avec l'association « Zoé et Le Tourbillon de la Vie ».

ART.2 – AGES LIMITES

Course ouverte à tous, licencié(e)s ou non, né(e)s en :

Distances	Age minimum
21km	18 ans (né en 1999 ou avant)
15km	16 ans (né en 2001 ou avant)
8km	16 ans (né en 2001 ou avant)

ART.3- INSCRIPTIONS

**Pour les courses du samedi, le nombre total de participants est limité à 500.
Pour les courses du dimanche, le nombre total de participants est limité à 750.**

Pour s'inscrire, deux possibilités :

1. en ligne sur le site **Ikinoa.com** (sans frais) montant de droits d'inscription :
7 euros pour le 8 km
10 euros pour le 15 km
13 euros pour le 21 km

2. sur papier avant le 5 octobre, en téléchargeant le bulletin d'inscription sur <http://teamtrailtouraine.blogspot.fr/>

Afin de favoriser les inscriptions en ligne, le montant est majoré de 2 € pour celles effectuées par courrier et celles faites sur place avant la course (dans la limite des places disponibles)

Inscription sur place possible le samedi de 14h00 à 18h00.

Le bulletin papier devra être signé et accompagné du règlement en chèque à l'ordre « Team Trail Touraine ».

Pour chaque inscription, il est obligatoire :

Pour les licenciés FFA, FFT, FFCO, FFTRI, FFHSA & Pass Running (*)
-> de fournir une copie de sa licence valide le jour de la course.

Pour les non licenciés

-> de fournir un certificat (ou sa copie signée) de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course.**

Pour les mineurs, l'autorisation parentale devra être remplie et signée par le parent ou le tuteur. Ces documents seront conservés par l'organisation.

Les inscriptions seront clôturées 30 minutes avant le départ de chaque course.

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport, les participants aux courses sont subordonnés à la présentation d'une photocopie de :

- **La licence délivrée par la FFA type Athlé compétition ou Athlé Entreprise ou Athlé loisir option running ou d'un Pass Running en cours de validité.
D'une licence compétition délivrée par FFCCO ou FF tri en cours de validité à la date de la manifestation. (FF Triathlon, FF Course d'Orientation)**
- **Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an le jour de la manifestation.**

ART.4- RETRACTION

Avant le 1^{er} octobre, les frais d'inscription pourront être remboursés avec une retenue de 3 € pour frais administratifs.

Après le 1^{er} octobre, tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ART.5- TRAIL DES BUBULLES

Parcours d'initiation dans le parc du château de Moncontour, réservé aux enfants sans classement, ni chronométrage. Pas de certificat médical exigé mais les parents doivent néanmoins s'assurer que l'enfant est en bonne santé !

Distances	Agés	Heures de départ
950m (1 tour)	7, 8 et 9 ans (né en 2011, 2010 et 2009)	11h22
1,6 km (2 tours)	10 et 11 ans (né en 2008 et 2007)	11h20
2,4 km (3 tours)	12 et 13 ans (né en 2006 et 2005)	11h32
3,1 km (4 tours)	14 et 15 ans (né en 2004 et 2003)	11h30

Inscription gratuite, mais obligatoire avec autorisation parentale.

ART.6- LIEU & PROGRAMME

La manifestation se tiendra sur le site du château Moncontour à Vouvray : Rue de Moncontour, face au musée de la vigne du château de Moncontour. Voir le plan sur <http://teamtrailtouraine.blogspot.fr/>

Distances	Heure de départ
15km nuit	Samedi 19h30
8km nuit	Samedi 19h45
21 km	Dimanche 9h00
8km solo	Dimanche 9h30
8km duo	Dimanche 9h45
15km	Dimanche 10h00

ART.7 – RETRAIT DES DOSSARDS

Sur le lieu de départ, le samedi de 14h à 19h ou le dimanche à partir de 8h00 et jusqu'à 30mn avant le départ de chaque course.

Il vous sera fourni une puce électronique qui devra être fixée à plat sur une chaussure avec le collier fourni. Les dossards devront être visibles en totalité et apposés sur la poitrine sous peine de non classement.

ART.8 – PARCOURS ET CIRCULATION

Les circuits sont organisés autour d'une boucle unique, composés à 95% des chemins ou monotraces, traversant vignes et forêts.

Une partie du parcours empruntera des chemins privés, en conséquence, les 3 circuits ne pourront pas être consultés sur notre site, ils seront affichés le dimanche matin.

Les routes empruntées ou traversées ne seront pas totalement fermées à la circulation. Les concurrents doivent donc **se conformer aux prescriptions du code de la route et devront impérativement emprunter le côté de la route**. Ils devront aussi respecter les ordres donnés par les signaleurs assurant leur sécurité aux intersections.

ART.10 – STATIONNEMENT ET COVOITURAGE

Plusieurs parkings et zones de stationnement seront mis à disposition des concurrents, mais le nombre de place sera limité. Plan des parkings sur <http://teamtrailtouraine.blogspot.fr/>

Nous vous engageons donc à covoiturer au maximum : un outil de covoiturage gratuit est disponible sur le site internet d'inscription **Ikinoa.com**. Vous pourrez vous inscrire, proposer une place dans votre véhicule ou faire une demande.

ART.11- SERVICE MEDICAL

Un service de premiers secours sera assuré par l'association agréée sécurité civile « Touraine Secours Assistances aux Personnes » pendant toute la durée des courses. Un point d'alerte de premier secours se trouvera sur la zone de départ et d'arrivée au château Moncontour, et un véhicule de premiers secours aux personnes avec une équipe sera repositionné sur le parcours. Ces équipes possèdent des lots de matériels de premier secours A, B et C.

Un médecin assurera la surveillance et la prise en charge médicale si besoin, des concurrents et spectateurs durant les épreuves.

De plus, une assistance composée d'une ambulance type ASSU et de deux ambulanciers dont un diplômé d'État, sera présente pendant la durée de la manifestation.

ART.12- ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de SMACL au titre de la Responsabilité Civile et s'exerce conformément aux exigences du code du sport pour les risques suivants :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement pour ces derniers lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'État ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive, ou envers leurs ayants droit du fait des dommages corporels ou matériels causés aux dits agents ;

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'État, aux départements et aux communes pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires, agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas de conditions climatiques extrêmes, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux coureurs. Nous tenterons toutefois de rembourser la partie des frais non encore engagée.

ART.13- RAVITAILLEMENT

Ravitaillement complet uniquement à l'arrivée.

Les épreuves se dérouleront en semi autosuffisance, il n'y aura donc aucun ravitaillement intermédiaire. Il vous faut donc partir avec une réserve d'eau (500ml) et de quoi manger, afin de vous prémunir d'une hypoglycémie ou déshydratation ! Courir en autonomie pour renforcer l'esprit trail.

Seul un point d'eau sera installé sur le parcours du 15km (au km 7) et du 21km (au km 13).

ART.14- RECOMPENSES

Un lot à chaque arrivant.

Plus :

Pour le 8 km solo : aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes

Pour le 8 km duo : aux 3 premiers binômes femmes et 3 premiers binômes mixtes

Pour les 15 km et les 21 km : aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes

Pas de récompenses par catégories d'âges.

ART.15- CLASSEMENTS ET RESULTATS

Un classement individuel sera établi pour chaque course chronométrée et affiché, puis mis en ligne sur le site d'inscription Ikinoa et sur notre site : <http://teamtrailtouraine.blogspot.fr/>

Ces classements seront aussi repris sur le site de la FFA.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (en faire la demande à l'adresse électronique suivante : teamtrailtouraine@gmail.com).

ART.16- VESTIAIRES, SANITAIRES

Des sanitaires seront disponibles sur le site de départ/arrivée mais pas de vestiaires.

Un dépose sacs non surveillé sera mis à disposition des concurrents, accessible sur présentation du dossard. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol donc veuillez ne pas déposer d'objet de valeur.

ART.17 – CHARTE ECO-RESPONSABLE

En acceptant le présent règlement, chaque participant accepte aussi la charte d'écoresponsabilité qui engage les organisateurs et tous les concurrents. Cette charte est disponible sur le site d'inscription Ikinoa et sur notre site <http://teamtrailtouraine.blogspot.fr/>

ART.18- DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

ART.19- CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant (en faire la demande à l'adresse électronique suivante : teamtrailtouraine@gmail.com).

Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourraient être transmises à des organismes extérieurs sans but commercial.